

information
CORONAVIRUS
COVID-19

INSTITUTION

COVID-19 : Fin du confinement et des attestations de déplacement

La situation sanitaire s'améliore sur l'ensemble du territoire national, cependant, il est nécessaire de rester vigilant afin d'éviter un risque de rebond de l'épidémie. Ainsi, pour donner suite au discours du 1er ministre, voici les mises à jour des mesures proposées pour cette période de fin d'année.

Publié le 16 décembre 2020

➤ Commerces :

La plupart des commerces et le marché traditionnel intramuros continuent d'accueillir l'ensemble des commerçants chaque mercredi et samedi tout en veillant au strict respect des conditions sanitaires pour tous (distanciations physiques et port du masque obligatoire). Le filtrage à l'entrée des halles est assuré par les agents de la Ville avec le soutien de la Police Municipale.

Le service Vie Economique maintient le contact avec les professionnels et relaie régulièrement les initiatives de chacun. Vous les retrouverez sur notre site internet de la Ville et sur nos réseaux sociaux.

➤ Sport :

Pour faire suite aux dernières mesures pour le sport qui autorisent la reprise en salle des mineurs au sein des clubs sportifs à partir du 15 décembre, la municipalité rouvre ses complexes sportifs couverts aux associations sportives qui souhaitent proposer une reprise à leurs adhérents mineurs. La reprise doit bien sûr se faire dans le strict respect des protocoles sanitaires et du couvre-feu. Les adhérents peuvent ainsi se rapprocher de leur association pour connaître les modalités de reprise. La réouverture des stades et terrains gazonnés est déjà effective depuis le samedi 28 novembre. Pour rappel, les salles de sport pour l'EPS scolaire sont accessibles depuis le 30 novembre.

➤ Enfance et Jeunesse :

Les Accueils de Loisirs, l'Accueil 10-14 ans et Découv'Sports ouvrent leurs portes aux jeunes pour les vacances de Noël. Certaines activités seront adaptées en raison de la situation sanitaire. Veuillez noter que les jeudis 24 et 31 décembre, les Accueils de Loisirs fermeront leurs portes à 17h exceptionnellement.

L'Ecole Municipale des Sports reprendra ses activités à partir du 4 janvier 2021 pour la fin du premier semestre (qui ne sera pas facturé aux parents). Les inscriptions au 2ème semestre se feront à la Maison de la Famille le 20 janvier pour les guérandais et le 27 janvier pour les non-guérandais. Pour rappel, voici la période du semestre 2 : du 02/02/21 au 17/06/21.

➤ Culture et patrimoine :

Jusqu'au 7 janvier 2021 au minimum, le centre culturel Athanor reste fermé au public, sauf la médiathèque qui vous accueille pour l'emprunt et le retour de documents. Pour rappel, pendant les fêtes, la médiathèque est ouverte du mardi au jeudi (fermeture les 25 et 26 décembre 2020, 1er et 2 janvier 2021). Les soirs de réveillon, elle fermera exceptionnellement ses portes à 17h.

En revanche, les salles municipales et les espaces publics réservés pour des réunions ou rassemblements, la Porte Saint-Michel Musée de Guérande seront maintenus fermés jusqu'à nouvel ordre.

➤ Déplacements :

Le confinement est désormais terminé mais un couvre-feu s'étendra de 20h à 6h et entrera en vigueur dès le 15 décembre 2020 (sauf pour la nuit du jeudi 24 décembre).

Les attestations de déplacement ne sont plus nécessaires et les déplacements sont à nouveau possibles, sans restriction, entre régions et sur l'ensemble du territoire.

Une nouvelle attestation sera mise en ligne pour les déplacements exceptionnels sur le créneau du couvre-feu.



Ville de
Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h